

Résidence Sociale Le LOGIS DES ILES

Rapport d'activité 2008

Le Logis de l'Agglomération Grenobloise

R A P P O R T D ' A C T I V I T E 2 0 0 8

M A I 2 0 0 9



2008... des actions communes aux résidences et hôtels sociaux agréés par le PALDI de l'agglomération grenobloise

La mise en place de la Loi DALO a impacté les résidences sociales PALDI soit au titre de l'accès au logement de nos hébergés, soit au titre de l'admission de personnes reconnues par la Commission de Médiation comme relevant d'un hébergement. La résidence sociale LOGIS DES ILES s'est inscrite pleinement dans les réflexions départementales de la coordination des résidences sociales de l'Isère. Celles de l'agglomération grenobloise, dont LDI, se sont organisées, en lien avec le SIALDI, pour apporter des réponses coordonnées aux sollicitations de la commission de médiation. Nous avons ainsi organisé trois entretiens pour des personnes orientées par la Commission de Médiation DALO. Elles ont été reçues par deux responsables de structures différentes qui ont aboutis à l'accueil de deux ménages.

La mise en place de réponses dans le cadre de la loi DALO nous a amenés à rechercher une

organisation d'une part plus réactive pour répondre aux interpellations et sollicitations du Préfet, d'autre part de pouvoir communiquer des réponses écrites aux demandeurs. C'est pourquoi, nous avons déposé, lors du comité de pilotage départemental des résidences sociales de 2008, une proposition de mutualisation du traitement de la demande d'hébergement en résidence sociale sur l'agglomération grenobloise. Cette proposition répond également à une demande récurrente des travailleurs sociaux d'une permanence commune pour les résidences sociales de l'agglomération et d'une possibilité de diagnostics partagés pour les responsables de ces structures. Elle sera traitée dans le cadre du Schéma départemental de l'hébergement en 2009.

Lors de cette année 2008, nous avons également agité de manière commune pour interpellier les

différentes institutions sur la nécessité de consolider et de pérenniser les résidences sociales de l'agglomération grenobloise.

En effet, les redevances versées par les résidents et la subvention du FSL ne suffisent pas à financer le fonctionnement.

Ces dernières années, les fortes valorisations des charges (loyers + fluides + maintenance des logements) ne peuvent être compensées par une augmentation des redevances (APL plafonnée). Ceci se traduit pour l'ensemble des résidences sociales de l'agglomération grenobloise par un déficit structurel. Il est à noter que contrairement aux résidences sociales des autres Territoires de l'Isère, les structures implantées sur Grenoble Alpes Métropole ne bénéficiaient d'aucun soutien des collectivités territoriales locales. En 2008, la Metro a répondu favorablement et exceptionnellement par une subvention pour chaque résidence sociale.

DANS CE NUMÉRO :

Parcours de vie 2

L'accès au logement 3/4

Les demandes 5

2008... adaptation de l'offre d'appartements au Logis des Iles

Le LOGIS DES ILES s'est doté de deux T1 supplémentaires qui permettront l'accueil de personnes isolées, voire de couples sans enfant. Ceci diversifie encore notre capacité d'hébergement et la pertinence de nos réponses. Nous pouvons offrir maintenant 15 unités d'habitation (du studio au T4).

Les logements financés par ALT permettent l'entrée de ménages assujettis à une situation d'endettement, qui doivent mettre à profit le séjour pour assainir leur budget, se préparer à assumer la charge, à terme, d'un nouveau logement.

Pour les autres, il est possible de mettre en œuvre l'APL.

Nombre de logements conventionnés :	15	(1 T4, 5 T2, 7 T1bis, 2 T1)
Nombre de ménages accueillis :	24	Nombre de journées (ménages) réalisées : 4398
(soit 70 personnes)		
. présents au 01/01/2008	11	Nombre de journées (personnes) réalisées : 13793
. entrés en 2008	13	
Nombre de ménages sortis :	9	Taux d'occupation : 83,48 %

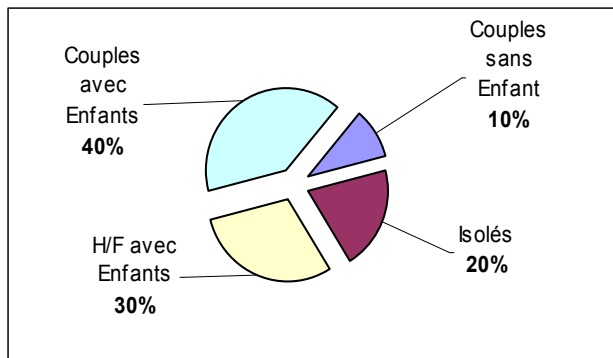
Respecter les parcours de vie, les positions parentales

→ Le public accueilli

En 2008, 24 ménages ont été accueillis.
Soit 70 personnes : 32 adultes et 38 enfants.
Ce nombre est en légère hausse par rapport à 2007 (20 ménages).

→ La composition des ménages

Isolés : 4 Familles Monoparentales : 10
Couples : 2 Couples avec Enfants : 8



Des femmes (3), des hommes isolés (1) doivent reconstruire un projet logement adapté à leur situation particulière de ressources et à leur histoire personnelle. (Difficulté à vivre seul, blessures, problèmes de santé, ressources variables...)

Des hommes avec enfants (4) ont bénéficié de l'hébergement, dans l'attente de ré-accéder à un logement à la suite d'un divorce ou d'une "SEPARATION" plus ou moins récents.

Cela permet aux pères **d'exercer régulièrement leur fonction paternelle** en accueillant leurs enfants dans des conditions acceptables.

Pour chacun, il s'agit de reprendre un projet de logement individuel en cohérence avec leurs capacités financières et leurs charges. Ils peuvent avoir été blessés durement dans l'ensemble de leurs moyens, ils ont souvent le sentiment d'avoir été évincés d'une vie normale en ayant perdu femme et logement, même s'ils ont conservé ou retrouvé une «situation» professionnelle.

Les femmes en situation de monoparentalité (6)

Une jeune femme a opté pour assumer seule la vie quotidienne sans partage avec le père de l'enfant. Indépendante, elle a une

autonomie actuellement suffisante pour mener à bien sa décision.

Trois sont isolées après des échecs de vie conjugale "SEPARATIONS" et n'ont d'autre choix que celui de prendre en mains leur nouvelle situation.

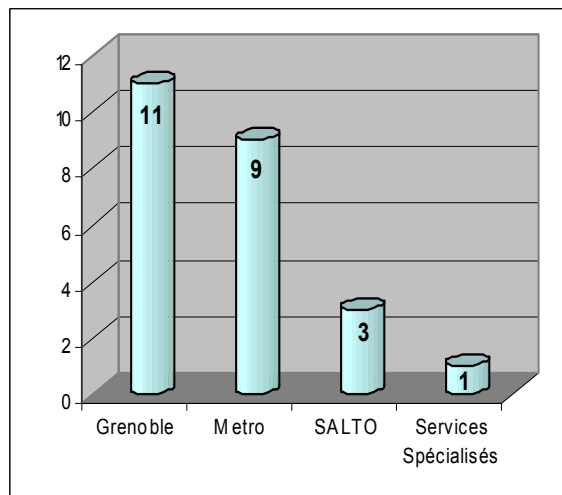
Pour celles (2), en attente d'un conjoint encore à l'étranger sur lesquelles repose l'objectif de reconstituer la famille, elles doivent seules mener à bout une démarche d'insertion dans un contexte économique des moins évidents, avec un revenu minimal.

Dans les trois cas, ces mamans doivent assumer un **double rôle** et faire face à la rupture ou à l'éloignement.

Quand les ressources sont assurées, (API ou RMI), elles ont besoin d'affermir le fonctionnement intra familial, de se donner les moyens de gérer ultérieurement toutes les charges, d'accéder à une indépendance financière.

Quelquefois le besoin d'un étayage se révèle, et durant l'hébergement, il peut être opportun de solliciter la mise en place d'une AEMO... pour aider la mère à assumer mieux les besoins éducatifs de ses enfants, ceci dans la perspective du futur logement ordinaire.

→ Origine géographique des ménages accueillis et services demandeurs



Les couples, avec ou sans enfant (10) représentent la **majorité des ménages** accueillis.

L'entrée en hébergement transitoire peut permettre de démarrer une vie de jeune ménage !

Elle peut être aussi la dernière étape après le parcours, parfois chaotique, que la famille toute entière a du vivre, adultes et enfants.



Comme l'ont dit certains :
« enfin, un lieu dans lequel on peut vivre un avant goût du logement ! »...

... un peu plus d'espace pour chacun, une vie de famille qui peut s'organiser entre-soi, plus d'interférences comme dans un hébergement familial ou amical, pas d'obligation de partage d'activités ou de lieux, sinon choisis... !

« Une vie familiale et sociale quasi normale »

« Respecter les parcours de vie, les positions parentales » (Suite)

► Mme M. et 4 enfants, puis 5 !

Une maman en attente de regroupement familial a présenté au cours du séjour une difficulté évidente d'encadrement de ses enfants.

Pendant le séjour, nous avons aidé à la prise de conscience des difficultés intra familiales et travaillé à la demande d'étayage par un service d'aide à l'enfance.

Malgré les changements de référent social en cours de séjour, la Résidence s'est appuyée sur les services scolaires, puis la nouvelle assistante du secteur d'origine pour solliciter l'intervention d'une Travailleuse Familiale, puis la mise en place d'une mesure d'AEMO

Au moment du relogement, la famille partira avec le soutien nécessaire à une intégration accompagnée dans le futur quartier d'habitation de la famille.



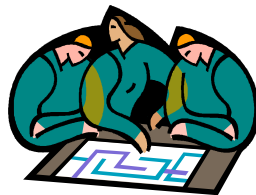
Résidence Sociale
LE LOGIS DES ILES

Vulnérabilités et parcours

Il n'en demeure pas moins que pour "en arriver là", le **chemin a été fastidieux**, d'hébergement par des amis ou de la famille, à celui dans des structures, soumises aux aléas des places disponibles. Ces "placements" ne sont pas choisis et toujours précaires. Les rencontres avec de multiples interlocuteurs sont souvent un passage obligé. L'adaptabilité des personnes est sollicité sans cesse. Souvent pleines d'amertume, les personnes, même les plus motivées, les plus autonomes, doutent d'un nⁱème hébergement. Les difficultés d'accès

au travail augmentent encore leur incrédulité.

S'ajoutant aux événements de leur vie, ruptures affectives, diminution des ressources, endettements, la précarité peut avoir des effets opposés : soit elle donne du



ressort, soit elle peut anéantir...

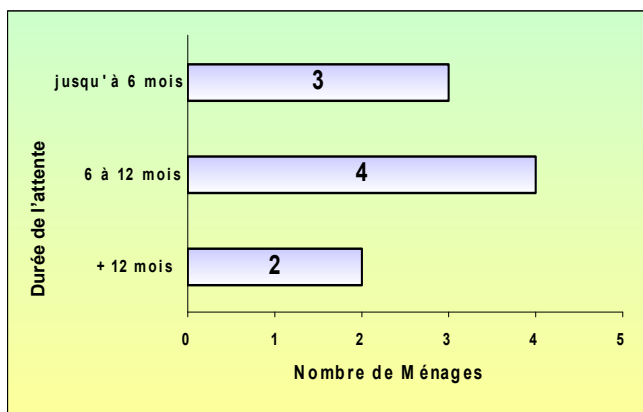
Elles ont vu leurs espoirs mis à mal, leur volonté de se couler à nouveau dans la vie locale s'effriter pour certains.

Au fil des hébergements, des pathologies se font jour qui peuvent être plus sérieuses que le seul découragement... et la perspective d'un logement devenir mentalement improbable.

Pour les familles venant de l'étranger, les parcours ont pu être d'autant plus aliénants que leur représentation de la réalité était floue.

Quelque soit la raison de leur arrivée en France, la désillusion est dure, déstabilisante.

L'accès au logement ne va pas de soi ... mais il aboutit !



Les familles hébergées au LOGIS DES ILES (et relogées en 2008) avaient été « positionnées en résidence » depuis des durées variables **avant** leur entrée en Résidence Sociale.

Durée de l'attente Amplitude de 2 mois à 13 mois

2 = 13 mois en hébergement temporaire

2 = 11 mois " "

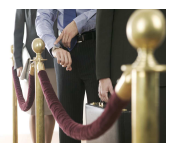
1 = 9 mois " "

1 = 5 mois " "

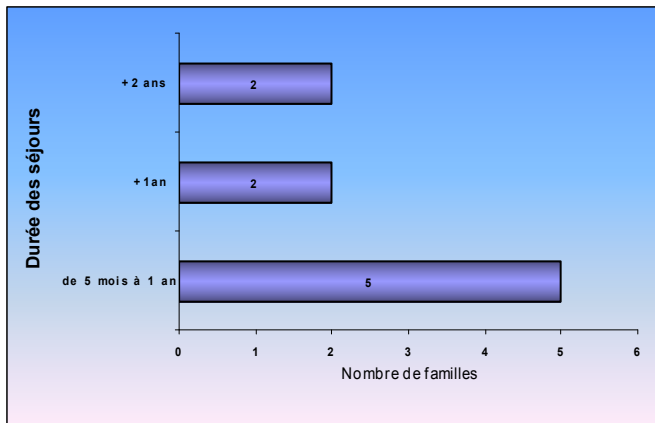
1 = 2 mois " "

1 = 7 mois, ancien logt familial

1 = 6 mois (famille de 7 enfants après 2 ans en CAM-hôtel)



- Si l'accès au logement était plus rapide, bon nombre de ménages n'auraient pas connu les circuits de l'aide sociale et se seraient moins épuisés dans de longs mois d'errance quelquefois « organisés ».



Durée des séjours 2008

2 familles sont restées PLUS DE 2 ANS
 2 familles sont restées plus de 1 an
 5 familles sont restées de 5 mois à 1 an

Durée Moyenne des séjours :

15,3 mois

Amplitude de 5 mois à + de 2 ans

- Dans le cadre législatif, il est prévu que les Résidences Sociales hébergent les ménages pour d'une durée de six mois à un an maximum.
- Avant la mise en place de la loi DALO, la durée des séjours les plus longs étaient liés à la composition familiale, et les ressources (RMI) à des refus d'une première proposition...
- En 2008, les séjours de 1 an à 2 ans concernent des familles de 4 à 9 personnes à reloger dans un parc peu disponible, en veillant à l'environnement : mixité des secteurs locatifs, préados ou fragilités éducatives... et surtout minima sociaux.

L'accès au logement ne va pas de soi... mais il aboutit !



Même si l'attente est longue, pour les familles et les Résidences, les bailleurs jouent le jeu, les instances institutionnelles aussi.

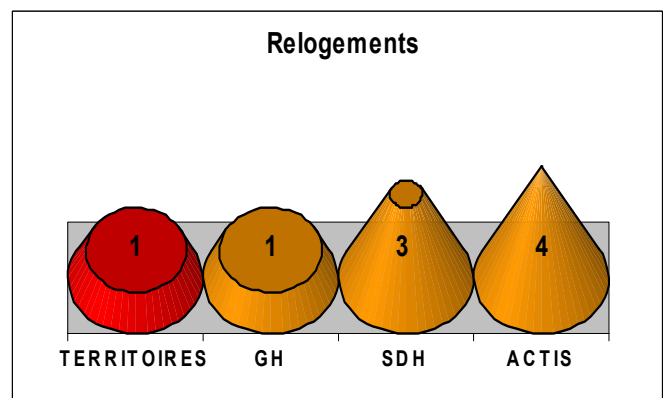
Les résidences sociales représentent un entre-deux incontournable pour l'argumentaire auprès des services logements, des bailleurs et des instances.

Nous pourrions développer une collaboration avec les services logements municipaux au travers d'une instance METRO réunie au sein d'un CLH, avec les partenaires bailleurs qui connaissent déjà, bien, les Résidences sociales, leur public, leur travail.

La connaissance mutuelle serait encore plus efficace dans notre préparation des publics à élargir leur vision d'un lieu où habiter... et à intégrer la notion de future appartenance à un territoire autre que celui d'un seul quartier qui serait celui que « l'on connaît », ou celui « qu'on ne veut pas »...

Même en Résidence Sociale, l'hébergement peut durer..., l'opacité des démarches, des circuits, empêchent l'autonomie des personnes sur ce type d'objectif.

Les propositions de logements paraissent tout à fait aléatoires... dans la mesure où rien ne peut être anticipé, y compris par les structures. Les situations les plus anciennes donc les plus "abouties", ne sont pas



obligatoirement les plus vite relogées...

L'accompagnement, la bienveillance, la vigilance à dynamiser, à orienter les projets des responsables des structures et des référents sociaux permettent un apaisement des tensions que vivent les familles.

Mais l'attente du logement est toujours vécue comme une mise à l'épreuve ultime, mais difficilement compréhensible si elle dure plusieurs mois.

... Pour quelles raisons ?

L'absence de disponibilité locative est-elle seule à interroger ? Les inflexions demandées aux familles pour le choix des quartiers et travaillées pendant l'accueil ne sont-elles pas suffisantes ?

Le type de logement attendu est-il seul en cause ? Les montants des loyers et donc les ressources sont-ils la priorité dans l'offre ?

Le profil, l'origine des ménages sont-ils un frein par rapport à la recherche de mixité dans l'habitat public... ?

Il est important que les structures connaissent au cas par cas les « empêchements » au reloge-

ment, afin d'y travailler en amont avec chacun des résidents,

Les gestionnaires opérant dans les réseaux techniques, doivent devenir professionnels de la stratégie en vue de la présentation à un type de logement ; ils sont amenés à soutenir les familles dans une attente purement opérationnelle alors même qu'ils valident la pertinence de l'accès au logement auprès des bailleurs.

La mise en place du DALO a commencé à porter ses fruits.

L'obligation légale d'une proposition de logement dans les six mois a permis le repérage des situations

qui étaient déjà inscrites comme prêtes au relogement

Gageons que 2009 sera encore plus efficace dans la fluidité de l'accès au droit. Il s'agira néanmoins d'être vigilant sur les coûts des logements que devront proposer les bailleurs et le taux d'effort pour les ménages.

Par exemple, un refus d'attribution par la Commission Bailleur, après visite du logement par le ménage, est vécu comme inadmissible par le demandeur, même si cela est motivé par un changement de revenus (de salaire à indemnités chômage).

Les demandes au LOGIS DES ILES en 2008



En 2008, les demandes sont en légère baisse : 229 (275 en 2007).

Cette dernière année laisse apparaître une majorité de demandes de familles, mais la tendance se confirme de demandes toujours nettement motivées par des :

- ▶ Séparations,
- ▶ Personnes seules qui ne trouvent pas réponse dans un parc aux loyers accessibles,
- ▶ Jeunes parents cherchant à dé-cohabiter,
- ▶ Familles monoparentales essentiellement des femmes avec enfants.

La capacité d'accueil de la Résidence, même augmentée, suppose une prise en compte :

- ▶ des personnes en séparation,
- ▶ des diminutions des ressources de certaines familles,
- ▶ des capacités des parcs locatifs...

Néanmoins, tous les ménages doivent retrouver un logement ; l'hébergement et l'accompagnement en Résidence Sociale doivent soutenir les efforts des personnes, des organismes (DALO, SIALDI, PALDI) et des bailleurs.

Avec les services sociaux, nos associations ne peuvent qu'apprécier ces partenaires indispensables pour trouver la réponse logement la plus « adaptée » à la situation familiale, aux ressources et aux souhaits des familles.

Vivre le plus normalement possible en Résidence Sociale

Les logements aménagés et meublés facilitent un quotidien autonome, les familles peuvent ainsi organiser leur vie dans un espace, certes restreint, mais individualisé.

Il s'agit de se consacrer sereinement au projet premier d'accéder au logement...

La Résidence Sociale permet, durant le séjour, de valider le projet logement ordinaire. Il peut s'agir d'apurer des dettes ou de mettre en place leur mode de traitement en l'incluant dans le fonctionnement financier du ménage.

L'observation de l'organisation de la famille permet de l'interroger, la conseiller voire l'orienter vers des solutions ou des soutiens.

Objectifs travaillés avec les personnes et leur référent social durant le séjour

- ➔ L'actualisation de leur demande de logement,
- ➔ La constitution de dossier PALDI, SIALDI,
- ➔ Régularisations administratives (ouverture de droits, poursuite des démarches de divorces...),
- ➔ Travail sur l'équilibre du budget et le traitement de crédits ou dettes...
- ➔ Poursuite de leurs démarches d'insertion professionnelle,
- ➔ Vérification de la régularité des paiements et des comportements locatifs ordinaires
- ➔ Prise en compte d'un besoin spécifique de soin...
- ➔ Préparation à l'installation dans leur nouveau logement (budget prévisionnel, FSL, mobilier, assurance...)

